INTERCO JUSTICE

Pour adhérer à la CFDT :

@interco_cfdt

/intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

10 juillet 2025

Déclaration liminaire
Comité social d'administration centrale
10 juillet 2025

Madame la secrétaire générale
Mesdames, messieurs les membres du CSA-AC

La CFDT vous a interpellé lors du CSA-AC du 10 mars dernier, en demandant l'arrêt d'un dialogue social de façade et en formulant **le souhait d'un traitement de fond des sujets.**

Pour notre organisation syndicale les mots ont un sens et il est temps de d'accorder sur ces derniers.

Présentation et information aux représentants des personnels des projets de réorganisation ne veulent pas dire concertation ni dialogue autour de ces mêmes projets.

Présentation aux agents ne signifient pas association ni accompagnement de ces derniers. Rédaction d'études d'impacts quantitatives ne disent rien des conséquences à plus ou moins long terme sur la qualité de vie et les conditions de travail des personnels.

Aussi, dans l'ordre du jour du CSA-AC de ce jour, l'administration nous parle de **projets d'évolution de l'organisation, de translation ou encore d'adaptation de l'organisation (sur le SFAC/SPSP ; la DACS et le DNUM).** Ils ne sauraient taire leur principal objectif : réorganiser **!**

Lorsque **la CFDT** constate que certains agents doivent s'engager dans un processus de candidature sur leurs propres postes, afin de rejoindre certaines nouvelles fonctions crées au sein de leurs services réorganisés, qu'en est-il des effets sur leurs conditions de travail et quid de leur accompagnement s'ils ne sont pas retenus ?

Ainsi, **la direction du numérique du secrétariat général** fait encore l'objet d'une nouvelle réorganisation avec la transformation du bureau de la sécurité des systèmes d'information (B2SI) en département de la sécurité des SI (D2SI), le réaménagement du département infrastructure et services socle (ISS) et du département des technologies et des opérations (TOP) où un certain nombre d'agents seront transférés vers d'autres départements.
Leurs fiches de postes seront-elles modifiées ? Leurs rémunérations changées ?

Nous demandons une vigilance particulière dans cette direction où les réorganisations semblent ne jamais connaître de fins.

La CFDT demande une meilleure **concertation** et des études d'impact qui ne se contentent pas de nous délivrer l'ordre dans lesquels les pierres sont disposées pour mieux construire la pyramide, mais bien comment celle-ci va-t-elle tenir debout ? Les études d'impacts transmises sont intéressantes en matière de travail prescrit, mais elles demeurent insuffisantes sur le plan du travail réel.

A ce titre, **la CFDT** propose que « la marguerite » de la QVCT soit utilisée comme base de rédaction des futures études d'impact, avec l'ensemble de ces corollaires : santé au travail, contenu du travail, climat social, parcours professionnel, management participatif et égalité professionnelle.

Nous le demandons encore plus puisque l'actualité récente nous ramène malheureusement à certains fantômes du passé. Plusieurs collègues de la DGFIP ont en effet mis fin à leurs jours, nous rappelant que la santé au travail repose sur un équilibre fragile, en lien avec l'organisation du travail. **Cet équilibre est sans**

cesse à défendre et à préserver.

Plusieurs sujets attirent à l'occasion de ce CSA-AC notre attention et appellent votre interpellation :

La communication des **procès-verbaux** de cette instance est une nouvelle fois trop tardive puisque trois sont soumis à notre validation, dont deux datent de plus de 18 mois.

Pour mémoire, l'article R.254-73 du code général de la fonction publique prévoit que le procès-verbal est transmis dans le délai d'un mois et soumis à l'approbation des membres du comité lors de la séance suivante.

Lors de la réunion d'information relative à la réorganisation du **Département RH de l'administration centrale (DRH-AC)** le 14 novembre 2024, l'administration a pris plusieurs engagements pour 2025 :

-Bilan de la nouvelle organisation du DRH-AC attendue avant l'été 2025 ;

-Point sur les travaux avec les DIRSG concernant les RH de proximité ;

-Travaux sur le référentiel de rémunérations des contractuels et clarification sur les modalités de revalorisation triennale ;

- Amélioration du traitement des demandes RH des agents et transmission des fiches financières dans un délai de 72 heures.

A ce jour, aucune nouvelle sur ces sujets.

Lors du CSA-AC du 22 janvier 2025, **la CFDT** a soulevé de multiples interrogations sur la gestion des **astreintes** en administration centrale et la Secrétaire Générale s'était engagée notamment à étudier l'élargissement de la rémunération en cas d'intervention

Ce sujet est d'autant plus d'actualité que nous apprenons par les agents qu'il serait envisagé de mettre en place de nouvelles astreintes nationales au sein des **DIT**/DIR SG à compter d'octobre 2025 ? Et cela bien sûr, à ce jour, sans concerter préalablement les agents qui ont de multiples interrogations et sans aviser les organisations syndicales.

Au cours de cette instance, il était également évoqué les perspectives RH 2025-2027 des DIR-SG et des **DRHAS**, et **la CFDT** vous avait alerté sur la question des moyens alloués et de la pérennité des effectifs. Aujourd'hui nos inquiétudes semblent devenir des réalités avec des postes qui ne seraient pas pourvus par exemple sur le DRHAS de la DIR SG Sud.

Lors du CSA-AC du 10 mars 2025, les représentants des personnels ont exprimé leur mécontentement sur le projet de réorganisation de la DAP. Les évolutions demandées ont-elles été entendues et actées ?

Lors de cette même instance, l'administration s'était également engagée à nous proposer un calendrier pour **réactualiser enfin la charte des temps** complètement obsolète de l'administration centrale. **La CFDT** porte de longue date cette demande de clarifier l'organisation du temps de travail pour les agents de l'administration centrale. Elle vous a interpellé à de très nombreuses reprises sur ce point et attend donc fermement l'ouverture de ces travaux.

Par ailleurs, la campagne du **CIA (complément indemnitaire annuel)** pour l'année 2024 est déclarée ouverte. Les personnels s'interrogent et les rumeurs vont bon train. La note du SG concernant les corps communs et ses annexes, datée du 9 juillet 2025, sera-t-elle cette année enfin diffusée aux agents ?

Les représentants au CSA-AC :

Jean-Jacques Rédarès, Maryne Macle, Elisabeth Matias,
Anne-Laure Héroguel, Emmanuelle François, Jean-Philippe Pinho

Pour nous contacter : synd-cfdt-ac@justice.fr – tél : 01.46.34.78.56